

Securail, la police des chemins de fer de la police fédérale et la police locale ont mené une grande action de répression le long des voies

Les 27, 29 et 30 avril derniers, la police des chemins de fer de la police fédérale, la police locale et Securail ont organisé une grande action nationale de lutte contre le trespassing, c'est-à-dire la présence de personnes non autorisées sur et le long et des voies de chemins de fer. Ce phénomène est malheureusement de plus en plus courant, entre les jeunes qui considèrent le domaine ferroviaire comme un terrain de jeux et ceux qui veulent couper au court pour rejoindre un parking par exemple. Avec le même risque, celui d'y perdre la vie.

Chaque jour ou presque, le dispatching voyageurs de la SNCB et le Traffic Control d'Infrabel reçoivent des appels signalant des personnes le long des voies. Vu le danger et les risques que cela représente, il est toujours demandé aux trains de ralentir, parfois même, sont ils obligés de s'arrêter pour éviter une catastrophe. Mais les catastrophes, elles sont parfois inévitables. Ainsi, en 2014, 9 personnes ont perdu la vie et 7 autres ont été grièvement blessées en se faisant heurter par un train alors qu'elles traversaient les voies là où ce n'était pas autorisé. Sans compter les conséquences sur le service des trains avec souvent des retards en cascade qui pénalisent des milliers de voyageurs. En 2014, selon les chiffres récemment communiqués par Infrabel, on a ainsi constaté une augmentation du retard moyen dû au 'trespassing' de 14,5% par rapport à 2013, soit un total de 62,741 minutes ou un retard journalier cumulé de près de 3 heures. Rappelons que ce sont des comportements interdits par la loi et que les contrevenants risquant une amenda pouvant aller insur'à 2 000 avec. contrevenants risquent une amende pouvant aller jusqu'à 3.000 euros.

L'opération est également dirigée vers la traversée des passages à niveaux. Les usagers de la route ne respectant pas les règles de circulation mettent en danger leur propre vie et celle des autres, à cause de leur empressement, leur imprudence ou leur distraction. Autant de comportements irréfléchis. Il est interdit par la loi de traverser les voies lorsque le feu passe au rouge, le signal rententit et les barrières sont en mouvement ou baissées. Cette infraction est l'une des plus graves au code de la route et la personne peut recevoir une citation à comparaître au tribunal de police. Pour les automobilistes, cela implique un retrait immédiat du permis de conduire.

Pour dissuader toutes ces personnes inconscientes du danger, Securail et la police integrée ont mené, il y a quelques jours, et comme lors des années précédentes, une action nationale de répression. 16 équipes de Securail, les 11 postes de la Police des Chemins de fer et 10 zones de la Police locale ont été mobilisées.

Ouelques chiffres:

219 patrouilles ont été effectuées (112 par Securail, 68 par la police des chemins de fer et 39 par la police locale 121 hotspots différents (lieux à risque) ont été identifiés et suivis (82 par Securail, 54 par la police des chemins de fer et 14 par la police locale, certains hotspots étant communs)
13 surveillances communes

199 PV dressés (47 par Securail, 140 par la police des chemins de fer et 12 par la police locale)

De telles actions répressives seront renouvelées courant de l'année et notamment cet été. La sensibilisation de ces contrevenants est également importante. Infrabel a encore lancé l'an dernier une campagne nationale. Le gestionnaire de l'infrastructure a également établi une liste évolutive de 80 points sensibles. Des mesures y sont prises telles l'installation de tapis anti-trespassing ou encore la pose de clotures.